

REPUBLICHE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Paix

MINISTERE DES FORETS  
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS

02.1.66

INFO/SG/DSDIAFISA

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY  
AND WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

Yaoundé, le 28 AVR. 2008

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration Chargée des Forêts procèdera au classement au profit de la Commune Rurale de Yoko d'une zone de forêt de 27 070 hectares, située dans le Département du Mbam-et-Kim, Arrondissement de Yoko, Province du Centre et délimítée ainsi qu'il suit :

Le point de base A est situé à la confluence d'un cours d'eau non dénommé avec la rivière Ndjéké (ou Djim).

Les limites de cette forêt sont les suivantes :

### A l'Ouest:

- Du point A, suivre en amont le cours d'eau non dénommé jusqu'à sa source d'où le point B.
- Du point B, suivre la droite BC = 0,45 km de gisement 352 degrés. Le point C se trouve à la source du cours d'eau Dim.
- Du point C, suivre en aval Dim sur 1,73 km puis son affluent de droite en amont sur 2,10 km pour atteindre le point D situé à sa source.
- Du point D, suivre la droite DE = 1,36 km de gisement 16,5 degrés jusqu'au point E situé à la source d'un cours d'eau non dénommé.
- Du point E, suivre en aval ce cours d'eau sur 1,49 km puis son effluent en aval sur 0,38 km pour atteindre le point F situé à sa confluence avec un affluent non dénommé.
- Du point F, suivre la droite FG = 4 km de gisement 4,5 degrés pour atteindre le point G situé à la confluence de la rivière Djî avec un cours d'eau non dénommé.

### Au Nord:

- Du point G, suivre la droite GH = 7,55 km de gisement 93 degrés pour atteindre le point H.
- Du point H, suivre la droite HI = 3,30 km de gisement 48 degrés pour atteindre le point I situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.

- Du point I, suivre en amont ce cours d'eau jusqu'à un murro d'où le point J.
- Du point J, suivre la droite JK = 3,59 km de gisement 127 degrés pour atteindre le point K situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.
- Du point K, suivre la droite KL = 2,83 km de gisement 84,5 degrés pour atteindre le point L situé à la confluence de la rivière Massa avec un cours d'eau non dénommé.
- Du point L, suivre en amont ce cours d'eau sur 6,77 km pour atteindre le point M.
- Du point M, suivre la droite MN = 4,06 km de gisement 72,5 degrés pour atteindre le point N situé à la confluence de la rivière Djim avec un cours d'eau non dénommé.

A l'Est et au Sud:

- Du point N, suivre la droite NO = 2,18 km de gisement 147,5 degrés pour atteindre le point O situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.
- Du point O, suivre la droite OP = 1,97 km de gisement 164,5 degrés pour atteindre le point P situé sur un cours d'eau dénommé Ka.
- Du point P, suivre en aval Ka jusqu'à Djim et Djim en aval jusqu'à Tigbé, Tigbé en aval jusqu'au point A dit de base.

La zone forestière ainsi décrite et évaluée couvre une superficie totale de vingt-sept mille soixante dix (27 070) hectares.

Le plan de la portion de forêt à classer est tenu à la disposition du public à la Direction des Forêts à Yaoundé, à la Délégation Provinciale des Forêts et de la Faune du Centre à Yaoundé, à la Délégation Départementale des Forêts et de la Faune du Mbam et Kim, à Ntui, à la Préfecture de Ntui, à la Sous-Préfecture de Yoko et à la Mairie de Yoko.

Les propositions et réclamations concernant ce projet de classement sont reçues à la Préfecture au cours de 90 (quatre vingt dix jours) pour compter de la date d'affichage du présent avis au public dans le Chef lieu du Département du Mbam et Kim.-



AMPLIATIONS :

- MINFOF/DF
- GOUVERNEUR CENTRE
- DPFF/CENTRE
- PREFET/ MBAM ET KIM
- SOUS-PREFET/ YOKO
- MAIRIE/ YOKO

